



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9666^e séance

Lundi 24 juin 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Hwang (République de Corée)

Membres :

Algérie	M. Louafi
Chine	M. Fu Cong
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Guyana	M ^{me} Persaud
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Non-prolifération

Lettre datée du 4 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/435)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération

Lettre datée du 4 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/435)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de la République islamique d'Iran à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; et S. E. M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/435, qui contient le texte d'une lettre datée du 4 juin 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M^{me} Rosemary DiCarlo, de S. E. M. Stavros Lambrinidis et de l'Ambassadrice Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte, en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur le Plan d'action global commun (PAGC) et l'application de la résolution 2231 (2015).

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/471), il reste malheureusement difficile

d'obtenir l'application pleine et entière du Plan et de la résolution 2231 (2015). Les États-Unis ne sont pas revenus au Plan et n'ont pas non plus levé les sanctions unilatérales réimposées après leur retrait en mai 2018, ni prorogé les dérogations relatives au commerce du pétrole avec la République islamique d'Iran. La République islamique d'Iran, quant à elle, n'est revenue sur aucune des mesures qu'elle avait prises depuis mai 2019 pour s'écarter de ses engagements en matière nucléaire.

Au cours de la période considérée, le Secrétaire général a reçu plusieurs lettres de participants au PAGC faisant part de leurs points de vue divergents sur l'impasse actuelle. Dans une lettre datée du 3 juin (S/2024/429), les Représentants permanents de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni ont noté que « l'escalade nucléaire de l'Iran a [avait] vidé le Plan d'action global commun de sa substance, et considérablement réduit son potentiel en matière de non-prolifération ». Ces pays ont réaffirmé leurs préoccupations concernant les violations par l'Iran du PAGC, en particulier celles liées à l'augmentation du stock d'uranium enrichi du pays ainsi qu'à la fabrication et à l'utilisation de centrifugeuses avancées. Ils ont souligné que l'état actuel du programme nucléaire iranien, conjugué aux récentes déclarations publiques faites par l'Iran concernant sa capacité technique à produire des armes nucléaires, était particulièrement préoccupant étant donné que les dispositions de la résolution 2231 (2015) s'éteindront en octobre 2025.

Le Représentant permanent de l'Iran a répondu dans une lettre datée du 5 juin (S/2024/439) que les mesures prises par son pays afin de limiter ses engagements dans le domaine nucléaire à la suite du retrait des États-Unis l'avaient été dans le respect des dispositions du Plan. Le Représentant permanent a écrit que la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni n'avaient pas honoré leurs engagements en matière de levée des sanctions à la Date de transition. Il a qualifié la préoccupation exprimée par ces pays quant à l'extinction des dispositions de la résolution 2231 (2015) de trompeuse et provocatrice.

En outre, le Secrétaire général a également reçu une lettre du Représentant permanent de la Fédération de Russie (S/2024/467), ainsi qu'une lettre conjointe des Représentants permanents de la Chine, de l'Iran et de la Fédération de Russie (S/2024/466), toutes deux datées du 12 juin. Selon eux, le retrait des États-Unis de l'accord et la réimposition de sanctions unilatérales, ainsi que la décision de certains États Membres de maintenir des sanctions nationales après la Date de transition, sont la cause de la détérioration continue du PAGC. Ces représentants

ont rappelé les efforts collectifs qu'ils avaient déployés pour relancer le Plan d'action et ont souligné qu'un PAGC pleinement opérationnel servirait de garantie à la communauté internationale. Ces lettres n'ont pas été reçues à temps pour figurer dans le rapport du Secrétaire général.

Dans son dernier rapport, daté du 27 mai, l'Agence internationale de l'énergie atomique a rappelé que, malheureusement, ses activités de vérification et de contrôle avaient été « sérieusement entravées par le fait que l'Iran [avait] cessé de tenir les engagements relatifs au nucléaire qu'il avait pris au titre du Plan d'action global commun ».

En outre, bien que l'Agence n'ait pas été en mesure de vérifier le stock total d'uranium enrichi dans le pays depuis février 2021, elle estime que la République islamique d'Iran conserve un stock total d'uranium enrichi qui est 30 fois supérieur à la quantité autorisée au titre du Plan d'action, notamment des quantités plus importantes d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et 60 %. Un tel stock d'uranium enrichi et un tel niveau d'enrichissement restent très préoccupants. L'Agence a également publié un rapport spécial dans lequel elle décrit l'intention de l'Iran de commencer ses activités d'enrichissement précédemment déclarées, au-delà des limites fixées par le Plan d'action. Cette mise à jour a été communiquée au Conseil après l'établissement du rapport du Secrétaire général dans sa forme définitive.

J'en viens maintenant aux mesures de restriction énoncées à l'annexe B à la résolution 2231 (2015). À ce stade, les seules mesures de restriction encore en vigueur concernent les activités et les transferts dans le domaine nucléaire. Ces mesures resteront en place jusqu'en octobre 2025, sauf si le Conseil en décide autrement. Le Secrétariat n'a été informé d'aucune action présumée incompatible avec le paragraphe 2 de l'annexe B au cours de la période considérée. Par ailleurs, aucune nouvelle proposition n'a été présentée dans le cadre de la filière d'approvisionnement au cours de la période de six mois couverte par le dernier rapport.

Le Conseil de sécurité a toutefois reçu 14 notifications, transmises en application des mesures de restriction concernant certaines activités liées au nucléaire et conformes au Plan d'action. Les États-Unis sont en train d'examiner la décision de reconduire les dérogations concernant les projets de non-prolifération nucléaire prévus dans le Plan d'action et les dispositions liées au nucléaire de l'annexe B à la résolution 2231 (2015).

Pour terminer, je voudrais reprendre à mon compte l'appel lancé par le Secrétaire général aux participants au Plan d'action et aux États-Unis pour qu'ils poursuivent le dialogue et la coopération par tous les moyens possibles. Dans le climat actuel, il est primordial de donner la priorité au multilatéralisme et à la diplomatie et d'adopter une ligne de conduite qui favorise la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier S. E. M^{me} Vanessa Frazier de son leadership en tant que Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi que le Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe de sa coopération continue avec nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M. Josep Borrell Fontelles, en sa qualité de Coordonnateur de la Commission conjointe du Plan d'action global commun (PAGC).

Je remercie également le Secrétaire général António Guterres et le Secrétariat de leur travail concernant l'application de la résolution 2231 (2015), ainsi que Malte en sa qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015). Nous prenons note du dix-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/471).

Veiller à ce que l'Iran n'acquière pas ou ne mette pas au point d'arme nucléaire est une priorité essentielle de l'Union européenne en matière de sécurité. Aujourd'hui, le programme nucléaire de l'Iran ne peut être appréhendé sans tenir compte de l'évolution de la situation dans la région. Le risque d'une crise de prolifération nucléaire dans la région s'accroît en raison de la trajectoire nucléaire de l'Iran. Nous restons convaincus que la diplomatie est le meilleur moyen de garantir le caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) reste la seule organisation internationale impartiale et indépendante chargée par le Conseil de sécurité de surveiller et de vérifier la suite donnée aux engagements pris par l'Iran en matière de non-prolifération nucléaire en vertu du PAGC. Nous appuyons pleinement les activités de surveillance et de vérification menées par l'AIEA à l'égard

des engagements de l'Iran en matière nucléaire et, dans le même temps, nous exprimons notre vive inquiétude quant à l'absence de coopération de l'Iran avec l'Agence.

Les rapports de l'AIEA sont clairs : l'Iran continue de ne pas respecter les engagements qu'il a pris au titre du PAGC et d'acquérir des connaissances de manière irréversible. L'accumulation par l'Iran d'uranium hautement enrichi, l'accroissement continu de son stock d'uranium enrichi et le renforcement de ses capacités en matière d'enrichissement du combustible nucléaire sont très préoccupants. De tels agissements comportent des risques très importants en matière de prolifération et suscitent de vives inquiétudes quant aux intentions de l'Iran. En outre, l'absence persistante de coopération de l'Iran avec l'AIEA compromet la capacité de l'Agence à s'acquitter de ses activités de contrôle et l'empêche de fournir des assurances quant au caractère exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. L'AIEA a désormais atteint un stade où elle est incapable d'assurer la continuité des connaissances en ce qui concerne plusieurs éléments clés du programme nucléaire iranien, ce qui risque de compliquer encore davantage la reprise des efforts diplomatiques.

L'annonce par l'Iran de son intention d'augmenter encore sa capacité d'enrichissement installée, comme l'a signalé l'AIEA le 13 juin, ne fait que renforcer nos inquiétudes. De telles actions, si elles étaient mises en œuvre, constitueraient une escalade importante de la part de l'Iran en ce qui concerne son programme et ses capacités nucléaires, et un nouvel écart par rapport à ses engagements en vertu du PAGC et de la résolution 2231 (2015). Nous demandons à l'Iran de ne pas poursuivre la mise à exécution de ses plans, car cela mettrait inévitablement en péril tout futur effort diplomatique dans le domaine nucléaire.

Nous restons conscients que l'Iran se heurte à de très graves difficultés économiques depuis que les États-Unis se sont retirés du PAGC et ont rétabli les sanctions unilatérales qu'ils avaient levées. Les États-Unis appliquent également des sanctions supplémentaires en lien avec le programme nucléaire. Dans le même temps, le programme nucléaire iranien est plus avancé que jamais et ne fait pas l'objet d'un contrôle et d'une vérification suffisants de la part de l'AIEA.

Concernant les autres aspects de la mise en œuvre du PAGC, nous notons que la filière d'approvisionnement est toujours prête à recevoir des propositions. Elle a été conçue comme un mécanisme de transparence et de confiance pour donner l'assurance que les transferts de biens et services nucléaires et à double usage sont

pleinement conformes à la résolution 2231 (2015) et au Plan d'action.

Nous sommes extrêmement préoccupés par l'appui militaire de l'Iran à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, y compris sous forme de livraisons de drones, effectuées en violation des dispositions de la résolution 2231 (2015). À la lumière de cette situation et de l'appui de l'Iran à des groupes armés non étatiques au Moyen-Orient et dans la région de la mer Rouge, et à la suite des attaques de drones et de missiles iraniens perpétrées contre Israël le 13 avril, l'Union européenne a décidé, le 14 mai, d'étendre ses mesures de restriction concernant les drones pour y inclure le transfert de missiles. Nous appelons le Gouvernement iranien à cesser cette coopération militaire avec un pays qui viole la Charte des Nations Unies. L'Union européenne continuera de réagir à cette situation chaque fois que cela sera nécessaire. En particulier, tout transfert de missiles balistiques de l'Iran vers la Russie suscitera une vive réaction.

Le monde est confronté à une série de crises graves. Dans ce contexte, il importe de garder à l'esprit que, du fait de la situation très préoccupante qui règne au Moyen-Orient, il est plus urgent que jamais de trouver des moyens de stabiliser la région, et le PAGC doit jouer un rôle essentiel à cet égard. Dans cette optique, nous invitons tous les participants au Plan d'action et les États-Unis à poursuivre le dialogue afin de régler sans délai la question du programme nucléaire iranien. La diplomatie nucléaire doit être rétablie.

Le Coordonnateur reste en contact avec tous les participants au PAGC et les États-Unis afin de préserver l'espace nécessaire à la diplomatie nucléaire, sur la base du cadre du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015). Une solution diplomatique reste le seul moyen de régler durablement la question nucléaire iranienne. Nous exhortons l'Iran à reprendre sa pleine coopération avec l'AIEA et à s'abstenir, en premier lieu et au minimum, de toute autre mesure qui l'éloignerait des engagements pris dans le cadre du PAGC. Les mesures de désescalade sur le front nucléaire contribueront à rétablir la confiance. Elles pourraient créer de nouveau un climat propice à une reprise des négociations.

Cela fait maintenant deux ans que le Haut Représentant de l'Union européenne a présenté un texte de compromis définissant les étapes qui, à l'époque, étaient nécessaires pour que les États-Unis adhèrent de nouveau au PAGC et pour que l'Iran revienne à la pleine mise en œuvre de tous ses engagements. Nous regrettons que l'Iran n'ait pas pris les dispositions nécessaires pour revenir à la

mise en œuvre des engagements en matière nucléaire qu'il avait pris au titre du Plan d'action. Ce texte de compromis est toujours sur la table comme point de départ potentiel en cas de reprise du processus, même s'il faudra tenir compte, dans les futurs pourparlers, de la nouvelle donne en ce qui concerne le programme nucléaire iranien et les sanctions visant l'Iran. Néanmoins, le Haut Représentant reste prêt et ne ménagera aucun effort, le moment venu, pour faciliter le dialogue entre tous les participants au PAGC et les États-Unis, conformément à l'appel lancé par le Secrétaire général dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lambrinidis de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Frazier.

M^{me} Frazier (*parle en anglais*) : Je m'exprime ici en ma qualité de Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Le dix-septième rapport de la Facilitatrice (S/2024/476) a été approuvé par les membres du Conseil le 19 juin. Je tiens à remercier tous les membres du Conseil de leur coopération et de leur participation constructive à ce processus, ainsi que de leur esprit de compromis et de souplesse. Il s'agit de mon troisième rapport en tant que Facilitatrice désignée par le Conseil, et je remercie le Conseil de son appui constant. Par ailleurs, je me félicite vivement que nous ayons pu présenter ce rapport au Conseil.

Le rapport fournit un compte rendu factuel des activités du Conseil de sécurité réuni en formation 2231, couvrant la période allant du 15 décembre 2023 au 19 juin 2024. Il comprend cinq sous-sections, à savoir le résumé des activités, le contrôle de l'application de la résolution, les principaux aspects du fonctionnement de la filière d'approvisionnement, les communications pertinentes, et la transparence, la sensibilisation et les conseils pratiques. Les membres pourront consulter le rapport pour de plus amples détails, mais je voudrais en évoquer quelques aspects fondamentaux.

Premièrement, le Conseil de sécurité s'est réuni une fois en formation 2231 au cours de la période considérée. La réunion a eu lieu le 18 juin, et les représentants du Conseil de sécurité ont examiné les conclusions et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son dix-septième rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité (S/2024/471), avant sa

publication. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, a déjà abordé ces éléments dans son exposé.

Deuxièmement, au cours de la période considérée, 22 notes ont été distribuées aux membres de la formation 2231. De plus, 16 communications officielles ont été adressées aux États Membres ou au Coordonnateur du Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe, et 15 communications ont été reçues en tout d'États Membres et du Coordonnateur. Parmi les communications distribuées figurent les deux rapports trimestriels réguliers publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en février et en mai, ainsi que des rapports spéciaux publiés en décembre 2023 et en juin de cette année. Les principaux aspects des rapports publiés par l'Agence sont dûment repris dans mon rapport. L'AIEA joue un rôle important dans la vérification et la surveillance des activités nucléaires menées en République islamique d'Iran, comme le demande la résolution 2231 (2015). Son travail rassure la communauté internationale sur le fait que le programme nucléaire de la République islamique d'Iran sert des fins exclusivement pacifiques, conformément aux modalités définies dans le Plan d'action global commun (PAGC). Les rapports du Directeur général jouent un rôle majeur à cet égard.

Troisièmement, je signale qu'aucune nouvelle proposition n'a été présentée au Conseil de sécurité au cours de la période considérée dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Cette filière constitue un mécanisme essentiel de transparence et de renforcement de la confiance dans le cadre du PAGC. Elle reste opérationnelle, et le Groupe de travail sur l'approvisionnement est prêt à examiner les propositions. Comme mes préopinants l'ont déclaré, le PAGC, tel qu'approuvé par le Conseil par la résolution 2231 (2015), est la meilleure option dont nous disposons pour garantir que le programme nucléaire iranien reste exclusivement pacifique. Tout en étant consciente des conditions difficiles auxquelles se heurte la formation 2231, je pense que grâce au dialogue et au multilatéralisme, nous pouvons tout mettre en œuvre pour veiller à l'application effective du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015), tout en nous appuyant sur la confiance mutuelle et la coopération.

Enfin, je tiens à dire qu'en tant que Facilitatrice, je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et du PAGC, qu'elle sous-tend. Mon équipe et moi-même travaillerons en étroite collaboration avec tous les membres du Conseil, de façon impartiale et transparente, afin d'assumer notre

responsabilité partagée. Je me félicite par avance de poursuivre et de consolider notre dialogue et notre coopération à l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Frazier de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, et l'Ambassadeur Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Et je remercie une nouvelle fois l'Ambassadrice Frazier de l'action qu'elle mène en tant que Facilitatrice.

Alors que nous réfléchissons aujourd'hui aux conclusions formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2024/471), l'Iran continue de refuser à la communauté internationale toute visibilité sur ses activités nucléaires. Il entrave les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour régler les questions de garanties en suspens et fait délibérément obstacle à ses activités de vérification et de contrôle.

Nous ne devons pas hésiter à condamner ce type de comportement déstabilisant et dangereux. Au lieu de démontrer au monde que son programme nucléaire est mené à des fins exclusivement pacifiques, l'Iran a élargi son programme et suscité des spéculations sur ses intentions. Les rapports de l'AIEA du 27 mai et du 13 juin montrent que l'Iran est déterminé à élargir son programme nucléaire sans aucune justification civile crédible. L'Iran doit prendre des mesures propres à renforcer la confiance de la communauté internationale et à désamorcer les tensions, et non poursuivre ses activités nucléaires qui présentent de graves risques de prolifération.

Les États-Unis sont prêts à utiliser tous les moyens nécessaires pour empêcher l'Iran de se doter de l'arme nucléaire. Nous restons néanmoins pleinement déterminés à dissiper les inquiétudes de la communauté internationale concernant le programme nucléaire de l'Iran par la diplomatie. La communauté internationale se trouvera à un point d'inflexion en octobre 2025, lorsque le Conseil pourrait clore l'examen de la question nucléaire iranienne en vertu de la résolution 2231 (2015). Il importe toutefois de rappeler que lorsque le Conseil a initialement adopté la résolution 2231 (2015), l'objectif était de contribuer à instaurer la confiance de la communauté internationale dans la nature exclusivement pacifique du programme

nucléaire iranien. Étant donné les agissements de l'Iran, nous sommes loin du compte.

Les actions de l'Iran laissent supposer qu'il ne souhaite pas démontrer de manière vérifiable que son programme nucléaire est exclusivement pacifique. Par ailleurs, l'Iran continue d'attiser les conflits et l'instabilité au Moyen-Orient, au mépris flagrant des résolutions du Conseil, en fournissant des armes à ses mandataires régionaux, notamment au Yémen et au Liban. D'ailleurs, les médias iraniens affiliés à l'État se sont eux-mêmes vantés du fait que ce pays a fourni des technologies de missiles balistiques interdites aux houthistes, une conclusion à laquelle les experts de l'ONU sont également parvenus, et qu'ils ont publiée dans leurs rapports. Pendant tout ce temps, le Gouvernement iranien envoie des lettres au Secrétaire général, qualifiant ces allégations de « non fondées » et affirmant qu'elles sont « basées sur des mensonges et de fausses informations ».

Le Conseil de sécurité doit condamner clairement et unanimement ces activités éhontées et déstabilisatrices. Lorsque l'Iran défie de façon flagrante le Conseil de sécurité, de manière répétée et sans subir de conséquences, et fait fi des préoccupations dont font état les rapports publiés par l'AIEA, il sape la crédibilité et l'autorité de cet organe, qui est chargé de faire progresser la paix et la sécurité internationales.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo, et le Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Lambrinidis. À travers l'exposé de l'Ambassadeur Lambrinidis, je prends acte de la volonté de l'Union européenne de relancer le Plan d'action global commun (PAGC).

Je remercie également la Représentante permanente de Malte, l'Ambassadrice Vanessa Frazier, des informations qu'elle a présentées en sa qualité de Facilitatrice chargée de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015).

Il est évident que le PAGC est dans l'impasse en raison d'actions unilatérales prises en marge des dispositions de l'accord approuvé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2231 (2015). Comme l'Équateur l'a répété à plusieurs reprises, un dialogue transparent et une coopération de bonne foi sont les meilleurs moyens d'obtenir des résultats, de garantir l'application du principe de responsabilité et de parvenir à une éventuelle revitalisation du

Plan d'action, dont la mise en œuvre demeure la meilleure option pour régler la question du nucléaire iranien.

L'Équateur réaffirme son appui à l'action de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et souligne l'intégrité, l'impartialité, l'objectivité et l'indépendance de ses équipes techniques. Seule la supervision de l'AIEA permettra de restaurer la confiance de la communauté internationale dans le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. Le Directeur général de l'AIEA peut donc compter sur notre appui dans les efforts de vérification, de surveillance et de contrôle qu'il mène conformément à son mandat.

De même, il est indispensable de rétablir la confiance entre tous les acteurs. Les autorités iraniennes sont tenues de coopérer pleinement et efficacement dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'accord de garanties qu'elles ont signé. Dans cette optique, je souligne l'importance du contenu de la résolution sur l'accord de garanties dans le cadre du TNP conclu avec la République islamique d'Iran, adoptée le 5 juin par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, dont l'Équateur est membre.

Pour terminer, je réaffirme l'appui de mon pays à tous les efforts visant à renouer des liens en vue d'une solution diplomatique dans le cadre de l'exécution effective et intégrale du Plan d'action global commun.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, S. E. M. Lambri-nidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés instructifs.

Six mois se sont écoulés depuis la dernière séance du Conseil de sécurité consacrée aux questions de non-prolifération relatives à l'Iran (voir S/PV.9511). Malheureusement, la situation reste tendue. Le Japon note avec une vive préoccupation que les activités de vérification et de contrôle menées par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) ont été sérieusement entravées par le fait que l'Iran ne respecte plus les engagements relatifs au nucléaire qu'il avait pris au titre du PAGC. Le récent rapport du Directeur général de l'AIEA, M. Grossi, est très alarmant, car il indique clairement que l'Agence a perdu la continuité des connaissances concernant la production et le stock de centrifugeuses et de rotors, entre autres. Le Japon est également très préoccupé par l'augmentation constante des stocks d'uranium hautement enrichi de l'Iran et par l'installation en cours d'infrastructures pour des cascades de centrifugeuses avancées. Comme le Directeur général, nous regrettons

profondément que l'Iran ne soit pas revenu sur sa décision d'annuler la désignation d'inspecteurs expérimentés.

Le Japon réaffirme son appui aux objectifs de non-prolifération visés par le PAGC. L'Iran doit garantir que la nature de son programme nucléaire est exclusivement pacifique, et les activités de vérification et de contrôle de l'AIEA sont des éléments indispensables à cette fin. Nous exhortons donc une nouvelle fois l'Iran à mettre pleinement en œuvre ses engagements au titre du PAGC, y compris les mesures de transparence, et à appliquer de nouveau le Protocole additionnel se rapportant à l'accord de garanties généralisées.

Le Japon salue les efforts déployés par le Directeur général Grossi pour travailler avec l'Iran, comme on l'a vu notamment durant sa visite à Téhéran et à Ispahan en mai. Nous notons que le Directeur général se félicite que l'Iran ait accepté que la déclaration commune du 4 mars 2023 continue de fournir un cadre pour la coopération avec l'Agence et pour le règlement des questions de garanties en suspens. Nous espérons vivement que les consultations techniques prévues auront lieu bientôt et que l'Iran examinera sérieusement les propositions de l'Agence. Ces consultations pourraient déboucher sur des résultats concrets en vue de régler toutes les questions en suspens et ouvrir la voie à des accords plus larges entre les parties.

Le Moyen-Orient est confronté à une situation extrêmement volatile et dangereuse. Une nouvelle escalade n'est pas dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous exhortons toutes les parties concernées à envisager sérieusement d'autres canaux diplomatiques afin de relancer l'accord dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Le Japon a eu plusieurs réunions avec l'Iran, y compris au plus haut niveau, au cours desquelles nous avons directement fait part de nos préoccupations et procédé à un échange de vues sincère sur une série de questions, y compris celles liées au nucléaire. Nous continuerons de jouer le rôle qui nous incombe sur la base de nos relations traditionnelles avec l'Iran et d'autres acteurs clefs.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Avant d'aborder la question à l'ordre du jour pour cette séance, je tiens à condamner fermement l'attaque terroriste qui a frappé la République du Daghestan en Fédération de Russie le 23 juin. Nous adressons nos sincères condoléances aux blessés, aux familles endeuillées, au Gouvernement russe et à son peuple.

Je remercie tout d'abord de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadrice Frazier, Représentante permanente de Malte.

Le Plan d'action global commun (PAGC) est une réalisation majeure de la diplomatie multilatérale approuvée par le Conseil de sécurité. Actuellement, les négociations visant à relancer sa mise en œuvre restent dans l'impasse, et la question du nucléaire iranien se trouve à un tournant décisif. La communauté internationale espère que les négociations permettront de trouver rapidement une solution, afin d'insuffler une énergie positive et d'apporter un nouvel espoir à la région du Moyen-Orient, déchirée par des conflits et des crises, et à un monde en proie à l'incertitude et à l'instabilité.

Je souhaite faire quatre observations à cet égard.

Premièrement, pour avancer vers l'objectif global d'un règlement politique et diplomatique, les parties doivent agir avec un plus grand sentiment d'urgence, faire preuve d'une attitude positive et intensifier le dialogue et la coopération afin de relancer les négociations et de reprendre sans délai la mise en œuvre complète et effective du PAGC. L'Union européenne, en sa qualité de Coordonnatrice, a usé de ses bons offices pour favoriser la reprise des négociations. Nous l'encourageons à poursuivre ses efforts de coordination indispensables. C'est le retrait unilatéral des États-Unis du PAGC et la pression maximale qu'ils exercent sur l'Iran qui perpétuent la crise nucléaire iranienne jusqu'à aujourd'hui. Les États-Unis doivent assumer leurs responsabilités, faire preuve de bonne volonté et proposer des mesures concrètes pour créer les conditions permettant de remettre le Plan rapidement sur la bonne voie.

Deuxièmement, les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis à l'Iran ne sont pas conformes aux principes fondamentaux d'équité et d'impartialité. Elles nuisent à la coopération mutuellement bénéfique entre les pays, vont à l'encontre de l'équité et de la justice internationales, et portent gravement atteinte au droit international et aux relations internationales. Nous exhortons les États-Unis à lever rapidement les sanctions illégales qu'ils imposent à l'Iran, ainsi que les mesures extraterritoriales appliquées contre des entités et des personnes tierces. Cela aidera l'Iran à retrouver son accès légitime aux activités commerciales et économiques, en créant les conditions d'une coopération commerciale et économique normalisée entre l'Iran et les autres parties,

en offrant des incitations à la partie iranienne et en ouvrant la voie à de futures négociations.

Troisièmement, il faut créer une atmosphère positive et favorable à la négociation. Les faits ont montré à maintes reprises qu'exercer des pressions sur l'Iran n'arrangera rien. La communication et le dialogue sont les voies à suivre. Le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), M. Grossi, travaille avec l'Iran, comme on l'a vu lors de sa visite en mai. Cela contribue à instaurer une confiance mutuelle entre l'AIEA et l'Iran et facilite les activités de contrôle de l'Agence sur le terrain. Cependant, certains pays ont poussé l'Agence à adopter des résolutions pour faire pression sur l'Iran. Cette approche n'est pas constructive et ne fait qu'exacerber l'animosité, provoquer la confrontation, nuire à la confiance mutuelle et compliquer davantage la situation.

Quatrièmement, il faut trouver une solution adéquate aux questions de sécurité régionale. La question du nucléaire iranien a une incidence sur la situation au Moyen-Orient. La préservation du Plan d'action contribue à la paix et à la stabilité régionales et est conforme à l'intérêt commun des pays de la région. Les pays concernés de la région doivent défendre le concept de sécurité commune et prendre au sérieux les préoccupations légitimes et raisonnables des uns et des autres en matière de sécurité afin d'atténuer les tensions par le dialogue, de renforcer la confiance mutuelle et de parvenir à un consensus, jetant ainsi les bases d'une paix durable dans la région. Cela dit, certains pays doivent cesser d'exploiter la question du nucléaire iranien pour faire avancer leurs propres objectifs géopolitiques. Ils doivent s'abstenir de lier les négociations sur le nucléaire iranien à d'autres questions. Cela ne ferait que perturber les négociations sur la reprise de la mise en œuvre de l'accord et saper les efforts diplomatiques visant à régler la question du nucléaire iranien.

La sauvegarde du Plan d'action passe par le maintien du multilatéralisme, de l'équité et de la justice internationales et par la préservation de l'autorité du Conseil. La Chine a participé de manière constructive aux négociations visant à rétablir sa mise en œuvre et a joué un rôle positif dans la recherche d'un consensus. À l'avenir, la Chine continuera à travailler avec toutes les parties pour parvenir rapidement à un accord sur le rétablissement de la mise en œuvre du Plan d'action, encourager un règlement politique de la question nucléaire iranienne, sauvegarder le régime international de non-prolifération et œuvrer sans relâche pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance d'information.

Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Stavros Lambrinidis et l'Ambassadrice Vanessa Frazier de leurs exposés très intéressants et éclairants.

La Sierra Leone saisit cette première occasion qui lui est donnée d'examiner ce point de l'ordre du jour pour exprimer sa reconnaissance aux participants au Plan d'action global conjoint (PAGC), à la lumière de la situation actuelle, pour leur engagement continu en faveur d'une solution diplomatique permettant de garantir la nature pacifique du programme nucléaire de la République islamique d'Iran.

Je tiens d'emblée à réaffirmer l'engagement indéfectible de la Sierra Leone en faveur de la paix et de la sécurité dans le monde. En tant qu'État Membre attaché aux principes de non-prolifération, nous appuyons fermement tous les efforts internationaux et diplomatiques visant à prévenir la prolifération des armes nucléaires.

Nous saluons le dix-septième rapport du Secrétaire général (S/2024/471), le dix-septième rapport semestriel de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/476) et le dix-septième rapport de la Commission conjointe au Conseil de sécurité sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement et les éventuelles difficultés de mise en œuvre (S/2024/435), qui couvre la période allant du 6 décembre 2023 au 31 mai 2024.

Après avoir entendu le point de vue du Secrétaire général, la Sierra Leone est profondément préoccupée par le fait qu'il reste difficile de rétablir le Plan d'action global commun étant donné que la partie concernée n'est revenue sur aucune des mesures prises depuis mai 2019, ce qui laisse entendre une intensification de son programme nucléaire, en violation des engagements qu'elle a pris auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). D'autre part, nous relevons également que certaines sanctions unilatérales qui avaient été réimposées en 2018 par l'une des parties n'ont pas été levées ni fait l'objet de dérogations.

À cet égard, nous prenons note de la lettre datée du 3 juin 2024 (S/2024/429) émanant de la Représentante permanente de l'Allemagne, du Représentant permanent de la France et de la Représentante permanente du Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Dans cette lettre, ils font part de leurs observations, préoccupations et assertions concernant l'escalade nucléaire, la multiplication des violations du Plan d'action global commun (PAGC), l'irréversibilité des progrès réalisés par l'Iran et la difficulté d'un retour à la pleine mise en œuvre du Plan.

Nous prenons également note de la lettre datée du 5 juin 2024 (S/2024/439), émanant du Représentant permanent de la République islamique d'Iran, et de la déclaration conjointe faite le 4 juin 2024 par les Représentants permanents de la Chine, de la République islamique d'Iran et de la Fédération de Russie, distribuée au Conseil de sécurité le 13 juin 2024, en réponse aux observations, préoccupations et assertions énoncées dans le document S/2024/429.

La Sierra Leone est fermement convaincue que les rapports du Secrétaire général, les rapports spéciaux de la Facilitatrice du 26 décembre 2023 et du 13 juin 2024 et les rapports périodiques du 26 février 2024 (S/2024/376) et du 27 mai 2024 sur les activités de vérification et de contrôle de l'AIEA en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) fournissent une évaluation correcte de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) depuis la publication du seizième rapport (S/2023/975) le 15 décembre 2023. La Sierra Leone remercie le Secrétaire général, la Facilitatrice et le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et son équipe de leur travail et de leurs rapports détaillés.

Dans les rapports périodiques de février et de mai, il est indiqué qu'entre le 16 janvier 2016 et le 8 mai 2019, l'AIEA a assuré la vérification et le contrôle du respect par la République islamique d'Iran de ses engagements en matière nucléaire conformément au Plan d'action. La Sierra Leone relève également les graves préoccupations mises en évidence dans les rapports selon lesquelles les activités de vérification et de contrôle de l'Agence au titre du Plan d'action ont été sérieusement entravées par le fait que l'Iran a cessé d'honorer les engagements en matière nucléaire qu'il a pris au titre du PAGC. Selon les rapports, la situation a été aggravée par la décision de l'Iran de retirer tout le matériel de l'Agence servant aux activités de surveillance et de contrôle au titre du Plan d'action et de cesser provisoirement d'appliquer le Protocole additionnel. Dès lors, l'Agence n'a pas pu mener d'activités de vérification et de contrôle au titre du PAGC en ce qui concerne la production et le stock de centrifugeuses depuis plus de trois ans. Ce qui est très préoccupant, c'est que l'Agence n'a pas été en mesure de vérifier le stock total d'uranium enrichi de la République islamique d'Iran

depuis février 2021 et qu'elle estime que les stocks d'uranium enrichi sont largement excédentaires et dépassent de loin la limite des niveaux d'enrichissement fixée par le Plan d'action. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les dispositions de la résolution 2231 (2015) s'éteindront en octobre 2025.

Nous notons également avec inquiétude dans le rapport de mai 2024 que la République islamique d'Iran n'est toujours pas revenue sur la décision qu'elle a prise en septembre 2023 de retirer la désignation de plusieurs inspecteurs expérimentés de l'Agence. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Directeur général à la République islamique d'Iran, lui demandant de revenir sur cette décision dans le cadre des consultations en cours entre l'Agence et l'Iran, car cela est essentiel pour permettre à l'Agence de mener efficacement ses activités de vérification en République islamique d'Iran.

Compte tenu des rapports faisant état de la multiplication des violations qui soulèvent des questions concernant l'irréversibilité des progrès et la capacité du Plan d'action global commun en matière de non-prolifération, il ne fait aucun doute que le retour à une mise en œuvre complète et efficace du Plan d'action nécessitera une volonté politique mûre. Nous demandons instamment à la République islamique d'Iran de mettre fin à l'escalade nucléaire et de poursuivre son programme d'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en coopération avec l'AIEA.

Nous saluons le Coordonnateur du Plan d'action global commun qui a poursuivi ses consultations avec les participants au Plan d'action et les États-Unis d'Amérique pour examiner la situation relative au PAGC, y compris le retour éventuel des États-Unis en tant que participant, et garantir la mise en œuvre intégrale et effective du Plan par tous. La Sierra Leone s'associe au Secrétaire général pour exhorter les États-Unis et les autres participants à explorer toutes les options de dialogue et de coopération envisageables.

Nous notons qu'au cours de la période considérée, aucune nouvelle proposition n'a été soumise au Conseil de sécurité et que, sur les 52 propositions soumises depuis la Date d'application, 37 ont été approuvées, cinq ont été rejetées et 10 retirées. Nous félicitons la Commission conjointe du Plan d'action et les participants au Groupe de travail sur l'approvisionnement d'avoir poursuivi leurs travaux même après le retrait des États-Unis, de leur détermination à défendre l'intégrité de la filière d'approvisionnement et de soutenir pleinement le maintien de cet instrument, moyen de favoriser la transparence

et la confiance. Nous faisons écho à la Facilitatrice pour appeler à tirer pleinement parti de la filière d'approvisionnement. Nous rappelons la résolution 2231 (2015) et demandons à tous les États de s'abstenir de prendre des mesures qui compromettent la tenue des engagements pris au titre du Plan d'action global commun.

Pour terminer, la Sierra Leone réaffirme son attachement inébranlable aux principes de désarmement, de non-prolifération et de paix et de sécurité internationales. Nous appelons tous les États Membres, les organisations régionales et les organisations internationales à prendre les mesures qui s'imposent pour favoriser la pleine mise en œuvre du Plan d'action.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie de leurs exposés importants et complets M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, et M. Stavros Lambrinidis, Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous remercions également l'Ambassadrice Vanessa Frazier, Représentante permanente de Malte et Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) de sa mobilisation sur cette question. Nous prenons acte de la participation du Représentant permanent de la République islamique d'Iran et du représentant de l'Allemagne à notre séance.

D'après les exposés entendus et les rapports dont nous sommes saisis (voir S/2024/435 et S/2024/471), nous constatons à regret que, depuis la dernière séance du Conseil sur cette question, le 18 décembre 2023 (voir S/PV.9511), aucun progrès de fond n'a été accompli dans la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Cette absence de progrès illustre combien les participants au Plan d'action, ainsi que la communauté internationale tout entière, doivent redoubler d'efforts pour concrétiser le retour à l'application pleine et effective du Plan et de la résolution 2231 (2015). Nous sommes foncièrement convaincus qu'un dialogue et une coopération soutenus peuvent faire la différence pour veiller à ce que la paix et la sécurité internationales ne soient pas compromises par une perspective de prolifération nucléaire dans un contexte régional et international déjà tendu et fragile. Nous sommes conscients des difficultés auxquelles se heurte la pleine application du Plan d'action. Nous renouvelons néanmoins notre appel à toutes les parties signataires pour qu'elles s'engagent de nouveau à cette importante et noble cause. Dans ce sens, nous continuons d'insister sur l'importance de nouvelles mesures de confiance, d'un recours

efficace à tous les canaux diplomatiques, sans exception, d'un dialogue et d'une coopération multilatérale constructifs, et d'une approche à même de garantir des avantages mutuels grâce à la coopération. Nous affirmons que l'ONU doit être au centre de ces efforts communs.

Le Mozambique a toujours plaidé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires sur Terre. Nous pensons qu'elles sont intrinsèquement aux antipodes du concept de notre sécurité collective. Leur emploi potentiel, par qui que soit et où que ce soit, serait catastrophique pour toute l'humanité. Depuis Hiroshima et Nagasaki, il y a près de 80 ans, la communauté internationale a su faire respecter la norme interdisant l'emploi d'armes de destruction massive. Leurs répercussions dévastatrices, et sans équivalent, sur les êtres humains et l'environnement nous rappellent impérieusement que la préservation de la paix doit continuer de guider les efforts que nous menons collectivement.

La Charte des Nations Unies, à l'Article 11, énonce que l'Assemblée générale

« peut étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements ».

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le principe du désarmement général et complet de tous les États doit être respecté par toutes les nations éprises de paix, car c'est le seul moyen absolu de garantir que les armes nucléaires ne seront pas employées.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadrice Frazier, ainsi que l'Ambassadeur Lambrinidis pour leurs exposés.

La Suisse est déçue et inquiète de l'état de mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun. Il était pourtant considéré à juste titre comme une réussite de la diplomatie multilatérale au service de la non-prolifération en 2015. La Suisse a exprimé à plusieurs reprises sa vive préoccupation, tant au sujet du retrait des États-Unis du Plan d'action que des différentes mesures prises par l'Iran. La Suisse déplore en particulier que, malgré une volonté affichée par la plupart des parties de négocier un retour rapide au Plan d'action en 2021, aucune avancée n'ait été enregistrée. Nous faisons toujours face au risque d'un embrasement régional. Le maintien de cet élément important du régime international de non-prolifération nucléaire et de la sécurité internationale serait pourtant d'un intérêt commun. Par conséquent, une mise en œuvre rapide et complète,

par toutes les parties, de leurs obligations est impérative et urgente, d'autant plus que la date d'extinction de la résolution 2231 (2015) interviendra dans un peu plus d'une année, en octobre 2025.

La relance d'une perspective de mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et d'un retour au Plan d'action dépend des trois aspects suivants.

Premièrement, le dernier rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) suscite de nombreuses interrogations au sujet de l'augmentation globale des stocks d'uranium enrichi par l'Iran, l'installation de nouvelles centrifugeuses et les difficultés rencontrées par l'Agence dans la vérification du programme nucléaire iranien. Pourtant, afin de rassurer la communauté internationale sur la nature exclusivement pacifique de son programme nucléaire, les autorités iraniennes doivent coopérer rigoureusement, de manière transparente et sans équivoque, avec l'AIEA. Plus d'un an après la déclaration commune du 4 mars 2023, aucun progrès n'a pu être enregistré, ce qui est très décevant. Les engagements pris dans le cadre de cet accord, au titre du Plan d'action et du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, doivent être pleinement respectés par l'Iran sans délai.

Deuxièmement, nous sommes particulièrement préoccupés par des indications étayées du transfert de drones depuis l'Iran vers des pays tiers, tel que la Russie et le Yémen, ainsi que de missiles balistiques vers ce dernier. Nous soulignons que jusqu'au 18 octobre 2023, tout transfert d'articles, matériaux, équipements, biens et technologies contenus dans la liste du régime de contrôle de la technologie des missiles, constituait une violation de la résolution 2231 (2015). Les développements récents dans la région soulignent à quel point de tels transferts peuvent contribuer à l'escalade des conflits. Ainsi, nous regrettons également le développement et les essais de missiles balistiques par l'Iran, qui sont incompatibles avec la résolution 2231 (2015).

Finalement, l'état du PAGC nous rappelle que des efforts diplomatiques urgents sont nécessaires afin d'éviter son délitement complet. Il n'est pas anodin que le Secrétaire général recommande la non-prolifération et le désarmement des armes nucléaires comme action de premier ordre dans son Nouvel Agenda pour la paix. C'est dans la négociation et le maintien de telles normes que la confiance, véritable pierre angulaire du cadre multilatéral, se bâtit. Nous espérons que des pourparlers reprendront et permettront aux interlocuteurs de se rappeler de l'intérêt que nous portons tous à un règlement de la question

nucléaire iranienne. Pour être durable, une détente politique devra être accompagnée d'un retour à la conformité avec les obligations et l'esprit du PAGC.

Le Conseil doit retrouver une voix commune sur la question de la non-prolifération nucléaire. La Suisse, comme elle l'a fait par le passé en accueillant des étapes critiques de la négociation, se tient prête à faciliter toute solution diplomatique visant au maintien du régime de non-prolifération.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Chef de la Délégation de l'Union européenne, l'Ambassadeur Lambrinidis, et notre collègue maltaise, l'Ambassadrice Frazier, en sa qualité de Facilitatrice, de leurs précieuses observations. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux représentants de l'Iran et de l'Allemagne dans la salle du Conseil.

Mon pays reste très préoccupé par la décision prise par l'Iran a décidé de suspendre la mise en œuvre des mesures de transparence envisagées par le Plan d'action global commun (PAGC). Lorsque, en outre, l'Iran a décidé de retirer tout le matériel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) servant aux activités de surveillance et de contrôle au titre du PAGC, il est devenu impossible de contrôler pleinement le programme nucléaire iranien. Vu qu'il n'y a pas de Protocole additionnel et que le PAGC n'est pas pleinement mis en œuvre, il devient de plus en plus difficile de confirmer la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Pour nous, cela est extrêmement inquiétant.

Ces inquiétudes sont exacerbées par les dernières évolutions. Selon les derniers rapports de l'AIEA, l'Iran est en train d'accroître considérablement ses capacités d'enrichissement. En outre, ses stocks d'uranium enrichi dépassent largement les limites fixées au titre du PAGC. La quantité d'uranium hautement enrichi a également beaucoup augmenté, ce qui est particulièrement préoccupant. Dans le même temps, nous ne savons pas comment cet uranium hautement enrichi peut être utilisé à des fins civiles. Compte tenu de ces préoccupations, la Slovénie appelle l'Iran à revenir sur ces actions et à s'abstenir de toute nouvelle escalade.

Tant qu'on n'aura pas trouvé une solution en ce qui concerne le PAGC, la pleine coopération de l'Iran avec l'AIEA reste d'une importance capitale. Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail accompli par l'AIEA sur cette question, en toute impartialité et sans relâche.

La Slovénie appuie pleinement les travaux de l'Agence et salue son professionnalisme à cet égard.

La Slovénie considère toujours le PAGC comme la principale réalisation du multilatéralisme de ces 10 dernières années. Cet accord a prouvé que la diplomatie multilatérale peut fonctionner et apporter des solutions aux principaux défis qui pèsent sur la sécurité internationale. Il s'agit d'un accord de non-prolifération robuste et d'un élément important pour la stabilité de la région. Toutefois, depuis le retrait des États-Unis de cet accord et depuis que l'Iran a commencé à mettre en œuvre les mesures dites correctives, le régime du PAGC a été très fragilisé.

Alors que le PAGC doit arriver à expiration dans moins d'un an et demi, il est temps de commencer à penser au jour d'après. Nous avons toujours été conscients que l'ampleur et la nature non clairement définie du programme nucléaire iranien posaient des problèmes qui ne pouvaient pas être réglés seulement au moyen de l'accord de garanties généralisées. C'est encore plus vrai aujourd'hui que dans les années qui ont précédé l'adoption du PAGC.

On ne sait toujours pas quelle forme revêtira une nouvelle solution au dossier nucléaire iranien. Ce que nous savons, c'est que nous en aurons besoin très bientôt.

M. de Rivière (France) : Je remercie M^{me} DiCarlo ainsi que la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) pour leurs interventions.

Cela fait plus de cinq ans que l'Iran viole ses engagements au titre du Plan d'action global conjoint. Ces violations se sont poursuivies et se sont aggravées au cours des six derniers mois.

Le rapport publié par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le 27 mai dresse un tableau inquiétant. L'Iran a désormais accumulé un stock d'uranium enrichi plus de 30 fois supérieur aux limites autorisées par l'accord. L'Iran poursuit des activités d'enrichissement à des taux qui excèdent nettement les limites fixées par l'accord, et qui n'ont aucune justification civile crédible. Alors que l'Iran continue de vider progressivement l'accord de son contenu, il refuse à l'AIEA toute coopération de substance. L'Iran a continué d'apporter des restrictions aux activités de vérification de l'Agence, qui a perdu la continuité de la connaissance sur des pans entiers du programme iranien, et qui ne peut donc fournir l'assurance du caractère exclusivement pacifique de celui-ci.

En outre, l'Iran a récemment multiplié des déclarations extrêmement préoccupantes, faisant état de ses capacités techniques à assembler des armes nucléaires et d'un possible changement de sa supposée doctrine nucléaire. De telles déclarations vont à l'encontre de l'engagement que l'Iran a pris dans le cadre du Plan d'action global conjoint, suivant lequel il ne cherchera en aucun cas à obtenir, mettre au point ou acquérir des armes nucléaires. Elles entrent également en contradiction avec les obligations de l'Iran au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Face à cette situation alarmante, la France, avec ses partenaires du E3, l'Allemagne et le Royaume-Uni, poursuit sa mobilisation pour une solution diplomatique et pour remédier au non-respect par l'Iran de ses engagements. En janvier 2020, en réaction au non-respect par l'Iran de ses engagements, les membres du E3 ont activé le mécanisme de règlement des différends prévu par le Plan d'action global conjoint. Nous avons déployé des efforts dans ce cadre pendant près de quatre ans. Nous nous sommes également engagés dans des négociations en 2021 et 2022. Celles-ci ont abouti à des propositions d'accord pour permettre le retour des États-Unis au Plan d'action global conjoint et de l'Iran à la pleine mise en œuvre de ses engagements. C'est l'Iran qui a choisi de rejeter ces opportunités, en soulevant des demandes qui allaient au-delà du champ de l'accord.

En octobre dernier, les E3 ont décidé, avec nos partenaires, de ne pas lever certaines des sanctions qui étaient censées arriver à expiration. Face aux violations persistantes de l'accord par l'Iran, il s'agissait d'une réponse proportionnée, prise conformément au mécanisme de règlement des différends de l'accord.

Le dernier Conseil des gouverneurs de l'AIEA, qui s'est tenu début juin, a adopté une résolution qui appelle l'Iran à coopérer d'urgence et de bonne foi avec l'Agence, afin de clarifier des questions en suspens liées à la détection de matières nucléaires non déclarées sur plusieurs sites dans le pays. Ce texte rappelle l'Iran au respect des obligations découlant de son accord de garanties conclu au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il s'agit d'une question distincte de la mise en œuvre du Plan d'action global conjoint.

L'Iran s'est néanmoins saisi de ce prétexte pour aller plus loin encore dans ses violations du Plan d'action global conjoint, comme le constate l'AIEA dans son dernier rapport du 13 juin. L'Iran a choisi d'accroître sa capacité d'enrichissement, en faisant fonctionner de nouvelles centrifugeuses sur le site de Natanz, en

installant de nouvelles centrifugeuses dans le site enterré de Fardou et en annonçant son intention d'installer des milliers de nouvelles centrifugeuses avancées à Natanz et à Fardou. Ceci est inacceptable.

Cette escalade du programme nucléaire iranien est dangereuse. Elle vide le Plan d'action global conjoint de sa substance en tant qu'accord de non-prolifération. Elle fait obstacle à la reprise d'une voie diplomatique pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale sur le programme nucléaire iranien. Elle menace la paix et la sécurité internationales, elle nécessite à cet égard toute l'attention du Conseil.

La France réaffirme son soutien à l'AIEA ainsi qu'à son directeur général. Nous exhortons une fois de plus l'Iran à coopérer pleinement avec elle et à en revenir au respect du Plan d'action global commun. Nous demeurons résolus à rechercher une solution diplomatique pour assurer que l'Iran ne se dote pas de l'arme nucléaire.

M. Louafi (Algérie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadrice Frazier et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés. L'Algérie salue les efforts qu'ils déploient pour contribuer à la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC).

L'Algérie renouvelle son ferme appui au PAGC, reconnaissant qu'il s'agit d'une grande réussite diplomatique multilatérale et d'une contribution importante à la réalisation de la paix et de la sécurité régionales. Nous sommes convaincus qu'il reste la meilleure option disponible pour garantir le respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire en échange de la levée complète de toutes les sanctions qui lui ont été imposées. Nous soulignons l'importance de la reprise des pourparlers diplomatiques visant à relancer le PAGC, une entreprise critique qui doit se poursuivre. Nous demandons instamment à toutes les parties de participer de manière constructive, de faire preuve de souplesse et de travailler à un retour rapide à la mise en œuvre de l'accord. Le rétablissement du PAGC est dans l'intérêt de toutes les parties et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous soulignons également à quel point il est important que toutes les parties s'abstiennent de tout acte susceptible d'aggraver les tensions ou de compromettre le PAGC. Elles doivent notamment s'abstenir de toute provocation verbale et de tout acte incompatible avec la résolution.

L'Algérie est convaincue que la capacité à tracer un parcours qui permettra d'aller de l'avant est étroitement liée à la diplomatie et au dialogue. Nous appelons toutes les parties à intensifier leurs efforts diplomatiques, à s'appuyer sur les progrès accomplis et à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à une solution mutuellement acceptable pour tous. La pleine mise en œuvre du PAGC est dans l'intérêt de la sécurité régionale et mondiale. L'Algérie se tient prête à soutenir les efforts diplomatiques visant à parvenir à la pleine mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) et à préserver le PAGC, et nous encourageons vivement le Conseil à rester uni en faveur de la réalisation de cet objectif.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ainsi que l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés.

L'escalade nucléaire continue de l'Iran signifie qu'il est plus proche que jamais de mettre au point l'arme nucléaire. Cette situation rend la région et le monde beaucoup plus dangereux et l'escalade par d'autres plus probable. Le Conseil de sécurité, par le biais de la résolution 2231 (2015) et du Plan d'action global commun (PAGC), s'est efforcé de donner à l'Iran la possibilité de démontrer la nature pacifique de son programme nucléaire. Toutefois, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'a signalé à maintes reprises, l'Iran continue d'intensifier son programme au-delà de toute justification civile crédible et bien au-delà des limites fixées par le PAGC. Le Directeur général de l'AIEA indique que le stock d'uranium enrichi de l'Iran est plus de 30 fois supérieur aux limites fixées par le PAGC. En ce moment même, l'Iran installe des centrifugeuses de plus en plus avancées qui augmenteraient encore sa capacité à produire des matières fissiles pour la fabrication d'une arme. Soyons clairs sur ce qui est en jeu. En octobre de l'année prochaine, les dispositions de la résolution 2231 (2015) s'éteindront et, avec elles, le droit de réimposer les sanctions de l'ONU concernant l'Iran. Compte tenu de l'évolution dangereuse de l'Iran, qui est maintenant sur le point de pouvoir fabriquer une arme, cette situation doit être une source de profonde préoccupation pour le Conseil.

Le groupe E3 (Allemagne, France et Royaume-Uni) demeure engagé en faveur d'une solution diplomatique. Nous avons continué de respecter les dispositions du PAGC, et l'Iran doit faire preuve du même engagement. Nous continuerons d'examiner toutes les options diplomatiques,

y compris le mécanisme de retour aux sanctions prévu par l'ONU avant octobre 2025, le cas échéant.

M^{me} Persaud (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Lambrinidis et l'Ambassadrice Frazier de leurs exposés. Je salue également la présence des représentants de la République islamique d'Iran et de la République fédérale d'Allemagne.

Le Guyana prend note du dix-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/471). Nous sommes préoccupés par le fait qu'il reste difficile de mettre en œuvre la résolution 2231 (2015) et le Plan d'action global commun (PAGC). Nous avons également pris note du récent rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), selon lequel

« les activités de vérification et de contrôle de l'Agence au titre du Plan d'action ont été sérieusement entravées par le fait que l'Iran a cessé d'honorer les engagements en matière nucléaire qu'il a pris au titre du PAGC ».

Nous notons également que le retrait du matériel de l'AIEA de l'Iran limite la capacité de l'Agence à fournir des garanties concernant la nature pacifique du programme nucléaire de l'Iran.

Compte tenu de la situation précaire qui règne actuellement au Moyen-Orient, il est impératif de doubler d'efforts en faveur de la paix et de la sécurité dans la région. La conclusion du PAGC et l'adoption à l'unanimité de la résolution 2231 (2015) en 2015 ont ouvert une voie importante pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien et faciliter le développement d'une coopération économique normale avec le pays. Le Guyana estime que la pleine mise en œuvre du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015) est essentielle pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région. La mise en œuvre est également importante pour renforcer la confiance. Le Guyana demande instamment à toutes les parties concernées de revenir au Plan. Nous demandons également à l'Iran de réaffirmer sa volonté d'honorer ses engagements en matière nucléaire en vertu du Plan. Ces éléments sont essentiels pour promouvoir le renforcement de la confiance.

Le Guyana souligne également les rôles importants joués par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, l'AIEA et la filière d'approvisionnement de la Commission conjointe pour faciliter la mise en œuvre de la résolution et du Plan. Nous soutenons leurs efforts continus. Nous

estimons que le succès du Plan reste possible avant l'extinction des dispositions de la résolution 2231 (2015) en octobre 2025.

Pour terminer, le Guyana appelle toutes les parties concernées à prendre part au dialogue et aux efforts diplomatiques en vue de l'application complète et effective de la résolution 2231 (2015) et du PAGC. Nous réaffirmons par ailleurs notre engagement à faire progresser le régime de désarmement et de non-prolifération en continuant de plaider vigoureusement en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés.

Nous saluons le dix-septième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2024/471), ainsi que le rapport de la Commission conjointe sur l'état d'application des décisions du Groupe de travail sur l'approvisionnement (S/2024/435). Nous avons pris note des deux rapports.

Nous restons pleinement attachés à une solution diplomatique à la question nucléaire iranienne. Nous continuons d'appuyer le Plan d'action global commun (PAGC), ainsi que la mise en œuvre intégrale de ses dispositions et de la résolution 2231 (2015). Le PAGC, ainsi que la résolution 2231 (2015) qui l'a entériné, ont été une grande réussite diplomatique et constituent un instrument crucial pour les efforts de non-prolifération. Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de prendre de nouvelles mesures qui les éloigneraient de l'accord et à honorer à nouveau les engagements qu'elles ont pris en vertu du PAGC.

Malte salue le travail professionnel et impartial que continue d'accomplir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans son dernier rapport spécial, daté du 13 juin, l'Agence note que l'Iran a encore augmenté sa capacité d'enrichissement dans deux installations nucléaires, une évolution préoccupante qui viole les engagements pris par l'Iran en vertu du PAGC. En mai, l'AIEA avait estimé que le stock total d'uranium enrichi de l'Iran, y compris l'uranium enrichi à 60 %, dépassait largement les limites fixées par le Plan d'action. Nous exhortons l'Iran à diluer son stock d'uranium enrichi à 60 % et à cesser immédiatement toute production d'uranium hautement enrichi. En outre, l'AIEA a indiqué que ses activités de vérification et de contrôle avaient été « sérieusement

entravées ». Il en résulte que l'Agence ne peut plus assurer la continuité de ses connaissances, et cela a aussi nui à la capacité de cette dernière de fournir une assurance quant à la nature pacifique du programme nucléaire iranien. Nous regrettons que l'Iran ne soit pas revenu sur sa décision d'annuler la désignation de plusieurs inspecteurs de l'AIEA. Nous l'exhortons à coopérer pleinement et en temps voulu avec l'AIEA et à revenir à la pleine mise en œuvre des engagements qu'il a pris au titre du Plan d'action. Nous sommes déterminés à faire en sorte que toutes les parties prennent des mesures pour revenir à l'application intégrale du PAGC, et nous approuvons toutes les solutions diplomatiques en ce sens.

Pour terminer, j'appelle de nouveau le Conseil à garantir l'application intégrale et effective de la résolution 2231 (2015).

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation chinoise des expressions de sympathie et des condoléances qu'elle nous a adressées à la suite de l'attaque terroriste odieuse qui a eu lieu au Daghestan.

Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, et la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015) et Représentante permanente de Malte, Vanessa Frazier. Nous voudrions également saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadrice Frazier et son équipe des efforts qu'elles ont déployés pour préparer le rapport semestriel (voir S/2024/435) de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution 2231 (2015), que le Conseil a approuvé par consensus la semaine dernière.

Nous avons aussi écouté l'exposé du Chef de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Stavros Lambrinidis. Nous n'avons toutefois pas compris en quelle qualité M. Lambrinidis s'est exprimé. S'est-il exprimé en tant que Coordonnateur de la Commission conjointe du Plan d'action global commun (PAGC) ou représentant de Bruxelles ? Au vu de ses remarques politisées, qui dépassent clairement le cadre du PAGC, c'est plutôt la deuxième hypothèse qui s'impose. M. Lambrinidis n'a même pas essayé de donner l'impression de respecter le principe d'impartialité auquel l'Union européenne doit adhérer dans l'exercice de ses fonctions de Coordonnatrice de la Commission conjointe du PAGC. Au lieu d'exposer le contexte objectif entourant le Plan d'action, nos collègues européens tentent de faire porter à l'Iran la responsabilité de la crise actuelle dans la mise en œuvre du PAGC, et répandent au sein du Conseil

de sécurité des insinuations infondées sur la question ukrainienne qui n'ont rien à voir avec le Plan d'action. En d'autres termes, ils font tout leur possible pour occulter les mesures illégitimes et destructrices prises par les États-Unis, les parties européennes au PAGC et Bruxelles elle-même, en particulier leur violation des engagements énoncés dans le Plan d'action concernant les restrictions anti-iraniennes, qu'ils étaient censés lever en octobre 2023. Tout cela soulève des questions quant à la capacité de l'Union européenne de jouer le rôle de médiatrice dans le cadre du PAGC.

La Fédération de Russie est convaincue qu'il n'y a pas de meilleure option que le Plan d'action, adopté en 2015. Ce document est un exemple unique en son genre de ce qu'il est possible d'accomplir grâce à la diplomatie multilatérale. À l'époque, les États parties à l'accord nucléaire ont mis de côté leurs divergences politiques et adopté une approche pragmatique qui tenait compte des intérêts de toutes les parties concernées et garantissait toutes les possibilités pour contrôler le caractère pacifique du programme nucléaire iranien. À cet égard, nous notons que, malheureusement, dans son rapport semestriel (S/2024/471), le Secrétaire général ne qualifie plus le Plan d'action de « meilleur moyen » d'atteindre cet objectif. Comme il ressort de ce document, il reste difficile de rétablir l'accord sur le nucléaire. Dans ce contexte, l'appel du Secrétaire général aux participants au Plan d'action et aux États-Unis pour qu'elles explorent toutes les voies possibles de dialogue et de coopération est très loin d'être suffisant. Nous constatons avec satisfaction que pour la première fois, le rapport mentionne la cause profonde des problèmes entourant l'application du Plan d'action, à savoir la décision unilatérale des États-Unis, en 2018, de refuser de s'acquitter de leurs obligations au titre du PAGC et d'imposer des sanctions unilatérales illégitimes à l'Iran. Six années se sont écoulées et aucune mesure réelle n'a été prise par Washington pour rectifier la situation. Les promesses faites par les États-Unis d'abandonner la politique de pression maximale sur Téhéran et de revenir à l'accord sur le nucléaire sont restées lettre morte.

Malheureusement, certains des États parties au PAGC font tout leur possible pour continuer de « faire tanguer le bateau » en rendant plus difficile la mise en œuvre de l'accord sur le nucléaire, ce qui ne fait que contribuer à la stagnation des négociations sur son rétablissement. La décision du Royaume-Uni, de deux États européens et de l'Union européenne de ne pas respecter délibérément leurs obligations et de maintenir unilatéralement les restrictions anti-iraniennes, qu'ils étaient censés lever le 18 octobre 2023, ne diffère guère des mesures

prises par les États-Unis pour ce qui est de leurs effets destructeurs sur la mise en œuvre du PAGC et de la résolution 2231 (2015). La seule différence est que Washington viole l'accord sur le nucléaire dans son intégralité, tandis que Londres, Berlin, Paris et Bruxelles ne le respectent qu'en partie. Une fois de plus, nous sommes confrontés à un mépris flagrant du droit international, de la Charte des Nations Unies et de l'autorité du Conseil de sécurité. Quant au Secrétaire général, qui devrait défendre ces principes et qui a bien conscience de la réalité de la situation, il fait tout simplement abstraction de ces faits. Dans ce contexte, les États-Unis et les parties européennes au PAGC tentent également de jeter de l'huile sur le feu et de créer l'illusion que l'Iran ne respecte pas la résolution 2231 (2015), notamment par la distribution de lettres similaires au Conseil de sécurité sur les violations présumées de la résolution 2231 (2015) par la République islamique d'Iran.

Il ne faut pas oublier que toutes les mesures prises par Téhéran depuis le début n'étaient rien d'autre qu'une réponse à de tels agissements, la partie iranienne s'étant gardée de prendre de telles mesures pendant toute une année après le retrait des États-Unis de l'accord. Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis aujourd'hui indique que l'Iran continue de respecter, de manière responsable, les engagements qu'il a pris en 2019 en matière nucléaire, et les rapports réguliers, ainsi que les rapports spéciaux, du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) le confirment également. Le fait que les rapports susmentionnés sont détaillés et riches en informations témoigne de la forte intensité et de la portée impressionnante des activités de vérification menées par l'AIEA en Iran, qui reste l'un des États Membres soumis aux vérifications les plus minutieuses et les plus approfondies. Contrairement à ce que laissent entendre les attaques infondées et les spéculations de l'Occident, le programme nucléaire iranien fait l'objet d'un contrôle constant de la part de l'AIEA, avec laquelle Téhéran maintient le dialogue et des échanges concrets solides. Il importe de garder à l'esprit que c'est l'Agence qui fournit à la communauté internationale des données détaillées sur les activités nucléaires de la République islamique d'Iran. Comme dans le cas d'autres pays, les problèmes techniques liées à la vérification sont progressivement réglés conformément aux pratiques établies et selon les procédures habituelles. Les rapports ne contiennent aucune information susceptible de remettre en cause la volonté de Téhéran de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et son accord

de garanties généralisées. L'Agence n'a identifié aucune menace de prolifération nucléaire. Plusieurs signes indiquant un progrès dans la mise en œuvre de la déclaration conjointe de l'Iran et de l'AIEA du 4 mars 2023 nous permettent d'espérer de nouvelles avancées à cet égard. Nous soulignons que la politisation et l'ingérence extérieure dans la coopération régulière entre l'AIEA et l'Iran sont inacceptables.

Une fois que le Conseil de sécurité a pris une décision sur un pays donné, à l'issue de longues négociations et dans le strict respect de la Charte des Nations Unies, nous jugeons inacceptable la pratique condamnable des États-Unis et de leurs alliés qui remettent tout en cause en recourant à des sanctions unilatérales sans l'approbation du Conseil. La partie iranienne ne peut être tenue responsable des revers résultant des politiques subversives et des violations flagrantes de la résolution 2231 (2015) par les États-Unis et les pays européens. Ce sont ces pays qui portent la responsabilité première de l'échec de la mise en œuvre de l'accord nucléaire, et c'est à eux qu'il incombe d'aligner leurs politiques sur la lettre et l'esprit de l'accord.

Cela étant, l'Iran a régulièrement indiqué qu'il était prêt à revenir aux paramètres convenus dans le PAGC si Washington, Londres, Bruxelles et Paris déployaient des efforts réciproques et synchronisés. L'Iran a officiellement exprimé sa volonté de conclure un accord pour relancer le Plan d'action dès décembre 2022, et nous considérons comme une grave omission le fait que le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas ce fait. Toutefois, cette situation peut être inversée. Tous les éléments nécessaires ont été définis il y a longtemps et sont contenus dans le projet de décision globale de la Commission conjointe visant à rétablir le PAGC.

Nous sommes convaincus que les décisions du Conseil de sécurité doivent être strictement mises en œuvre en pleine conformité avec les paramètres convenus. Il est grand temps que les Américains et les Européens s'efforcent de surmonter leurs préjugés innés à l'égard de l'Iran et cessent de faire passer leurs ambitions égoïstes avant les intérêts d'une sécurité internationale renforcée. Dans ce contexte, nous attendons des pays occidentaux qu'ils renoncent au plus vite à leur politique consistant à imposer des restrictions unilatérales à la République islamique d'Iran. S'ils tiennent réellement à garantir la responsabilité et la transparence des activités nucléaires de l'Iran, ils devraient se rappeler que la résolution 2231 (2015) contient tous les outils nécessaires pour y parvenir. Nous appelons les parties européennes au PAGC et les États-Unis à revenir à la table des négociations à

Vienne et à faire la preuve de leur engagement à relancer l'accord nucléaire.

La Fédération de Russie est fermement convaincue qu'il n'existe pas d'autre option que le PAGC. Relancer le Plan d'action dès que possible est le seul moyen de répondre véritablement aux intérêts régionaux et mondiaux en matière de sécurité. Nous espérons que le Secrétaire général s'exprimera plus clairement sur la question et évitera d'envoyer des signaux ambigus qui pourraient compromettre les perspectives de rétablissement complet de l'accord de Vienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République de Corée.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo ainsi que le Secrétariat de leur appui à l'application de la résolution 2231 (2015). Je remercie également l'Ambassadrice Frazier et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés.

Pour commencer, je voudrais exprimer notre appui à une solution pacifique et diplomatique à la question nucléaire iranienne. Les activités de vérification et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) sont primordiales pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, et le système de garanties de l'AIEA constitue un élément fondamental du régime de non-prolifération nucléaire au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La mise en œuvre de garanties efficaces nécessite un effort de coopération entre l'Agence et les États. C'est ce qu'a affirmé le Conseil de sécurité en adoptant à l'unanimité la résolution 2231 (2015). Nous sommes toutefois vivement préoccupés par le fait que la situation actuelle semble aller dans la direction opposée. Les activités nucléaires de l'Iran ont largement dépassé les limites fixées par le Plan d'action global commun (PAGC).

L'augmentation constante des stocks d'uranium enrichi de l'Iran est très inquiétante. Il y a six mois, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo a indiqué que, selon les estimations d'un rapport de l'AIEA, l'Iran disposait d'un stock total d'uranium enrichi 20 fois supérieur à la quantité autorisée dans le cadre du PAGC. En mai, nous avons reçu un autre rapport qui estime que le chiffre est en fait 30 fois plus élevé. L'Iran possède plus de 700 kilogrammes d'uranium enrichi jusqu'à 20 % et environ 140 kilogrammes d'uranium enrichi jusqu'à 60 %. Cela risque d'exacerber l'instabilité dans la région et au-delà. Il est difficile de trouver une justification civile

crédible pour une telle quantité d'uranium hautement enrichi au-delà des limites fixées par le PAGC.

Parallèlement, il est alarmant de constater que l'Iran a récemment informé l'AIEA de l'installation de cascades de centrifugeuses avancées IR-6 dans l'installation d'enrichissement de combustible de Fardou. Nous sommes également préoccupés par l'évaluation de l'AIEA selon laquelle elle aurait perdu la continuité des connaissances sur certaines parties du programme nucléaire iranien en raison de la suspension par l'Iran, depuis plusieurs années, de la mise en œuvre de ses engagements en matière nucléaire dans le cadre du PAGC. Alors que l'Iran accumule des stocks d'uranium hautement enrichi, il est crucial de garantir que l'AIEA puisse mener à bien ses activités de vérification et de contrôle dans le pays. En outre, l'Iran doit revenir sur sa décision d'annuler la désignation de plusieurs inspecteurs expérimentés de l'AIEA. Dans ce contexte déconcertant, nous appelons l'Iran à coopérer pleinement et immédiatement avec l'AIEA dans l'esprit de la déclaration conjointe du 4 mars et à respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du PAGC.

Parmi les nombreux défis auxquels la communauté internationale est confrontée, aucun ne présente une menace aussi grande pour l'humanité que celui de la prolifération. Le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée en est un exemple, puisque ce pays rejette effrontément les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et poursuit son programme nucléaire illégal. En revanche, le PAGC est un accord multilatéral obtenu de haute lutte et approuvé par le Conseil qui vise à freiner la prolifération nucléaire. La levée progressive des restrictions dépend essentiellement de la mise en œuvre complète et effective par l'Iran des engagements qu'il a pris dans le cadre du Plan. Nous appelons toutes les parties au PAGC à trouver un moyen de revenir au plus tôt au respect de ce plan de part et d'autre, afin que la communauté internationale puisse confirmer que le programme nucléaire de l'Iran est de nature exclusivement pacifique. La République de Corée est prête à apporter son appui à cette entreprise vitale et noble.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres délégations pour remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadrice Frazier et l'Ambassadeur Lambrinidis de leurs exposés détaillés.

Notre objectif est clair : empêcher l'Iran de mettre au point une arme nucléaire. Nous sommes convaincus que cet objectif est partagé par toutes les personnes présentes dans cette salle. L'Allemagne reste fermement déterminée à recourir à la diplomatie pour dissiper les inquiétudes persistantes sur la nature exclusivement civile du programme nucléaire iranien. Depuis 2018, nous avons travaillé sans relâche pour respecter les engagements que nous avons pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) suivant le retrait des États-Unis et le non-respect par l'Iran de ses engagements. Mais cette tâche devient de plus en plus difficile. Chaque mesure prise par l'Iran nous éloigne de l'objectif visé par le PAGC. Les activités nucléaires de l'Iran sont désormais totalement incompatibles avec la résolution 2231 (2015) et les obligations de l'Iran au titre du PAGC. L'Iran porte donc atteinte à la sécurité internationale et aux normes mondiales de non-prolifération.

Lorsque nous nous sommes réunis dans cette salle il y a un an, l'Iran avait accru son stock d'uranium enrichi à 21 fois la limite autorisée par le Plan d'action. Il y a six mois, c'était 22 fois, et aujourd'hui, le stock d'uranium enrichi dépasse de plus de 30 fois la limite fixée par le PAGC. Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), le stock d'uranium de l'Iran, désormais enrichi à 60 %, est susceptible d'être trois fois supérieur à la quantité de matière fissile nécessaire à la fabrication d'un engin explosif nucléaire. Ces faits parlent d'eux-mêmes et sont révélateurs de l'escalade dans laquelle Téhéran s'est engagé. En outre, l'Iran produit de l'uranium hautement enrichi dans l'installation souterraine de Fardou, en violation flagrante de l'engagement pris dans le cadre du PAGC, qui indique expressément qu'il ne doit pas y avoir d'enrichissement à Fardou. De plus, des rapports récents de l'AIEA indiquent que l'Iran augmente encore la capacité du site, ce qui équivaut à une nouvelle escalade.

L'absence de coopération de l'Iran avec l'AIEA est tout aussi inquiétant. Cela limite fortement la capacité de l'Agence à évaluer la nature réelle du programme nucléaire iranien. Cela est non seulement grave et porte sérieusement atteinte à la transparence, mais amoindrit également considérablement la possibilité de parvenir à un accord à l'avenir. La communauté internationale est bien consciente des violations flagrantes par l'Iran de ses engagements dans le cadre du PAGC. Nous partageons la même inquiétude quant au non-respect par l'Iran de ses principaux engagements et obligations en matière de non-prolifération. La résolution sur les garanties, que l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni (groupe E3) ont soumise au vote à la réunion trimestrielle du Conseil

des gouverneurs de l'AIEA à Vienne il y a tout juste deux semaines, appelle l'Iran à respecter d'urgence ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La résolution a été adoptée avec un résultat sans ambiguïté : 20 pour et 2 contre. Ce vote montre clairement à quel point l'Iran s'est isolé par son comportement.

En écho à ce que le groupe E3 a récemment déclaré à Vienne, nous demandons instamment à l'Iran de mettre immédiatement fin à son escalade nucléaire ; de revenir aux limites imposées par le PAGC, notamment en ce qui concerne la production de centrifugeuses, l'enrichissement et le stock d'uranium enrichi ; de mettre en œuvre les engagements qu'il a pris en matière de transparence, notamment en reprenant l'application de toutes les mesures de transparence qui ont été interrompues en février 2021 ; de remettre en œuvre et de ratifier rapidement le Protocole additionnel ; et de coopérer immédiatement et pleinement avec l'AIEA, notamment en revenant sur sa décision de septembre 2023 de retirer la désignation des inspecteurs expérimentés de l'Agence.

Pour terminer, malgré le comportement passé de l'Iran, le groupe E3 a toujours plaidé en faveur de solutions diplomatiques. Nous avons négocié de bonne foi, en essayant de parvenir à un accord au cours de nombreux cycles de négociations à Vienne. Malheureusement, la dernière proposition que nous avons mise sur la table en août 2022 a été rejetée par l'Iran après des mois de négociations. Les actions de l'Iran depuis lors, en particulier l'installation de milliers de centrifugeuses avancées et l'enrichissement de l'uranium à des niveaux sans précédent, soulèvent des doutes légitimes quant à sa volonté sincère de revenir à la table des négociations.

Nous sommes déterminés à saisir toute occasion qui se présenterait à nous pour reprendre les négociations, négociations qui viseraient à répondre aux graves préoccupations internationales concernant la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Je le répète, nous sommes prêts à négocier et avons hâte de voir l'Iran se réengager de bonne foi dans cette voie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Iravani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : À l'entame de mon propos, je tiens à condamner les récentes attaques terroristes qui ont visé des civils innocents au Daghestan, en Russie, et exprimer nos

sincères condoléances et notre sympathie au peuple et au Gouvernement russes suite à cet événement tragique.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Je remercie également l'Ambassadrice Frazier et son équipe de leurs efforts en tant que facilitateurs de la résolution 2231 (2015). Nous prenons note de la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne. Malgré le rôle de l'Union européenne en tant que Coordonnateur du Plan d'action global conjoint (PAGC), il est regrettable que sa déclaration reste politisée, partielle et unilatérale.

Nous prenons également note du récent rapport du Secrétaire général (S/2024/471), qui indique à juste titre que les États-Unis ne sont pas revenus au Plan d'action et n'ont pas non plus levé les sanctions unilatérales réimposées après leur retrait illégal le 8 mai 2018. Le rapport exhorte en outre les participants, en particulier les États-Unis, à explorer les voies du dialogue et de la coopération. Toutefois, le rapport continue de passer sous silence les causes sous-jacentes de la situation actuelle : le retrait unilatéral et illégal des États-Unis du PAGC et l'incapacité subséquente de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni (groupe E3) ainsi que de l'Union européenne à honorer leurs engagements dans le cadre de l'accord.

Nous remercions sincèrement la grande majorité des membres du Conseil qui ont réaffirmé leur soutien résolu au rétablissement du Plan d'action et ont appelé à sa pleine mise en œuvre par toutes les parties, seule ligne de conduite viable. Cependant, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne ont tenté en vain de rejeter la responsabilité de l'état actuel du PAGC sur l'Iran. Cela est tout simplement faux. Ils ont délibérément passé sous silence la cause première de la situation actuelle, à savoir le retrait unilatéral et illégal des États-Unis du PAGC. Ils ont également intentionnellement passé sous silence une autre cause fondamentale de la situation actuelle, à savoir le manquement important de ces pays aux obligations juridiques claires qui leur incombent, et ce depuis des années. Au lieu de cela, ils ont lancé une campagne de désinformation contre mon pays, comme à leur habitude. Cependant, ce n'est pas parce que l'on répète de gros mensonges qu'ils deviennent vrais.

Le Plan d'action global commun n'était pas parfait, mais il reste l'option la plus viable. Malgré les violations flagrantes et systématiques des États-Unis et du groupe E3, il est dans l'intérêt de tous de rétablir le PAGC afin de garantir sa mise en œuvre intégrale, efficace et inconditionnelle par tous les participants. À cette fin, l'Iran

a déployé des efforts considérables en participant activement à neuf cycles de négociations à Vienne et s'est montré disposé à rétablir le PAGC sur la base de l'accord conclu en août 2022. Néanmoins, malgré notre bonne foi et nos efforts, les États-Unis et le groupe E3 ont toujours fait montre d'un manque de sincérité et de volonté de relancer l'accord.

Le groupe E3 continue de violer de manière flagrante et systématique le Plan d'action et la résolution 2231 (2015). Le fait qu'il n'a pas respecté ses engagements en matière de levée des sanctions au titre du paragraphe 20 de l'annexe V du PAGC le 18 octobre 2023 est l'un des derniers exemples des manquements graves dont il se rend coupable. Une fois de plus, au lieu de remédier à leur non-respect du PAGC et de la résolution 2231 (2015), l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, avec le soutien des États-Unis, ont adopté une approche non constructive en proposant une résolution à motivation politique à la récente réunion du Conseil des gouverneurs. Nous avons déjà prévenu qu'une telle démarche, destinée à faire pression sur l'Iran, était une erreur qui serait contre-productive.

Nous avons clairement indiqué, à maintes reprises, que les mesures correctives prises par l'Iran l'ont été en réponse au retrait illégal des États-Unis et à l'incapacité subséquente du groupe E3 à respecter ses engagements. Ces mesures ont été prises en pleine conformité avec nos droits en vertu des paragraphes 26 et 36 du PAGC, selon lesquels, en cas de rétablissement ou de reprise de l'imposition des sanctions par les États-Unis ou l'Union européenne, l'Iran a le droit de cesser de respecter tout ou partie de ses engagements au titre du Plan d'action. L'objectif de la décision de l'Iran était de rétablir l'équilibre entre les engagements et les bénéfices réciproques. L'adoption de ces mesures correctives était inévitable étant donné que le PAGC est fondé sur les engagements pris par l'Iran en matière nucléaire en échange de la levée des sanctions de l'ONU, des États-Unis et de l'Union européenne ainsi que sur la promotion et la facilitation du développement d'échanges et de liens de coopération économiques et commerciaux normaux avec la République islamique d'Iran, comme l'indique clairement la résolution 2231(2015). Néanmoins, les mesures iraniennes ont été mises en œuvre de manière progressive, une année complète après que les États-Unis se sont retirés du Plan d'action et alors que le groupe E3 n'avait pas levé ses sanctions. Dans le même temps, et contrairement aux effets irréversibles des sanctions imposées par les États-Unis et le groupe E3, nos mesures correctives sont réversibles si toutes les sanctions sont levées de manière complète et

vérifiable. Il ne fait donc pas le moindre doute que c'est uniquement aux États-Unis et au groupe E3 qu'échoit la responsabilité de l'état actuel du Plan d'action. Au lieu de se livrer à des accusations destructrices, il leur faut prouver qu'ils prônent réellement le dialogue et la diplomatie.

Les activités nucléaires de l'Iran, y compris l'enrichissement à différents niveaux, répondent à des fins pacifiques. Elles sont menées dans le plein respect des droits et obligations de l'Iran au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de l'accord de garanties généralisées conclu avec l'Agence internationale de l'énergie atomique. Ces activités sont soumises à une surveillance et une vérification strictes de la part de l'Agence et l'Iran fait l'objet des activités de vérification et de surveillance les plus rigoureuses jamais entreprises par l'Agence. L'Iran continue de coopérer le plus possible, de manière constructive, avec l'Agence, dans le plein respect de son accord de garanties.

Dans le contexte de nos mesures correctives, nous avons cessé d'appliquer la rubrique 3.1 modifiée, qui ne visait qu'une mesure subsidiaire de transparence et de confiance allant au-delà de nos obligations au titre de l'accord de garanties de l'Iran, comme l'indique expressément le paragraphe 65 de l'annexe I du Plan d'action.

De même, la décision de l'Iran d'enrichir de l'uranium à Fardou est elle aussi une mesure corrective. Là encore, elle est pleinement conforme à nos droits et obligations au titre du Traité sur la non-prolifération et de notre accord de garanties, et elle est appliquée sous la supervision de l'Agence.

Les allégations du groupe E3, selon lesquelles le programme nucléaire iranien a atteint un seuil critique, n'ont aucune pertinence et sont provocatrices, à l'instar de l'expression de leur inquiétude autour de l'expiration, le 18 octobre 2025, de la résolution 2231 (2015). En revanche, ce qui est réellement très préoccupant, c'est la manière dont ces États continuent notablement de ne pas respecter les obligations juridiques que leur font expressément le Plan d'action et cette même résolution.

Alors même que la résolution 2231 (2015) n'a rien à voir avec les questions régionales, il m'est impossible de ne pas évoquer certaines de ces questions, que des membres du Conseil ont abordées.

Premièrement, les programmes spatial et balistique de l'Iran n'ont jamais relevé du champ d'application ou de la compétence de la résolution 2231 (2015). C'est la position que nous défendons déjà avant l'expiration,

le 18 octobre 2023, de certaines des mesures restrictives prévues à la résolution.

Deuxièmement, la République islamique d'Iran ne s'est jamais livrée à aucune activité contrevenant à une résolution contraignante du Conseil de sécurité.

Troisièmement, la principale menace à la paix et la sécurité de notre région réside en l'occurrence, et de longue date, dans l'agression, l'occupation, les politiques expansionnistes, les crimes systématiques violents et les autres pratiques aventuristes et déstabilisatrices auxquels se livre depuis des décennies le régime israélien. Ainsi, si les États-Unis et le groupe E3 se préoccupent réellement de la paix et de la sécurité dans notre région, ils doivent cesser immédiatement leur complicité directe et ancienne avec toutes les politiques bellicistes, les agressions, les occupations et les actes criminels que le régime israélien fait subir aux nations de la région, en particulier les Palestiniens.

Quatrièmement, l'accroissement massif de la puissance militaire des États-Unis, l'agression et l'occupation auxquelles ils se livrent et leur exportation massive, depuis plusieurs décennies, d'armes sophistiquées dans notre région sont un autre facteur de l'insécurité et de l'instabilité régionales. Exemple frappant du rôle destructeur et déstabilisant des États-Unis, ils fournissent au régime israélien d'énormes quantités de bombes très sophistiquées grâce auxquelles ce dernier tue, plus violemment encore, davantage de femmes et d'enfants palestiniens et détruit toujours plus d'hôpitaux, d'écoles, de mosquées et de logements à Gaza.

Cinquièmement, l'Iran a toujours appelé au règlement pacifique de la crise au Yémen. Nous réaffirmons aussi notre ferme appui à la sécurité maritime et à la liberté de navigation. Les provocations armées que mènent les États-Unis et le Royaume-Uni contre le Yémen sont injustifiables et, partant, inacceptables. Elles s'inscrivent en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Yémen et sont de graves infractions au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En conséquence, la République islamique d'Iran condamne avec la plus grande énergie toutes les attaques armées menées par

les États-Unis et le Royaume-Uni contre le Yémen. Il va sans dire que ces violations n'ont aucun effet si ce n'est mettre en péril la paix et la stabilité de la région, entraver les efforts visant un règlement pacifique de la crise au Yémen et exacerber la crise humanitaire déjà catastrophique dans le pays.

Sixièmement, notre position de principe sur le conflit en cours en Ukraine n'a pas changé, et nous rejetons catégoriquement les allégations totalement infondées selon lesquelles l'Iran serait impliqué dans le transfert d'armes destinées à être utilisées dans ce conflit.

Pour terminer, je réaffirme que la politique de principe de la République islamique d'Iran, qui consiste à rejeter les armes nucléaires, et sa ferme détermination à faire valoir ses droits naturels à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, restent constantes. Je réaffirme également notre attachement indéfectible au dialogue et à la diplomatie.

Le Plan d'action global commun est une réussite diplomatique multilatérale obtenue de haute lutte qui a effectivement permis d'éviter une crise injustifiée. Il reste la meilleure solution et la seule option envisageable, et sa relance est véritablement dans l'intérêt de tous ses participants.

Pour sa part, l'Iran n'a jamais abandonné les négociations et a montré sa volonté sincère de reprendre les pourparlers en vue de relancer le Plan d'action, et il est prêt à revenir à l'application complète de ses engagements au titre du Plan dès que celui-ci aura été relancé et que les États-Unis et toutes les autres parties auront accepté d'honorer effectivement, en temps voulu et de manière complète et fidèle, toutes les obligations que leur font le Plan d'action et la résolution 2231 (2015). Cela exige de leur part une volonté politique sincère.

Je veux être clair : la pression, l'intimidation, les menaces et la confrontation sont vouées à l'échec et ne mèneront nulle part. La seule option viable pour rétablir le Plan d'action global commun est un dialogue sincère et une coopération constructive.

La séance est levée à 17 heures.